



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2026-393

PUBLIÉ LE 3 JUILLET 2026

Sommaire

**Assistance Publique - Hôpitaux de Paris - Université Paris-Saclay /
Direction générale du GHU Paris-Saclay**

75-2026-07-03-00013 - Arrêté délégation signature APHP GHU
Saclay juillet 2026 (14 pages)

Page 3

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris -
Université Paris-Saclay

75-2026-07-03-00013

Arrêté délégation signature APHP GHU Saclay
juillet 2026

Arrêté de délégation de signature AP-HP. Université Paris - Saclay
Arrêté de délégation de signature n°

pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique

La Directrice du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Université Paris – Saclay

Vu le décret du 4 juillet 2022 portant nomination du Directeur général de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, L. 6147-6, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10, et R.6147-11,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le décret du 4 juillet 2022 portant nomination du directeur général de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris,

Vu l'Arrêté directeur modifiant l'arrêté n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitalo-universitaires et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

Vu l'Arrêté directeur n°75-2025-04-11-00007 du 11 avril 2025 modifiant l'arrêté n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitalo-universitaires et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun.

ARRETE

ARTICLE 1 DÉLÉGATION GÉNÉRALE

1.1 DIRECTION DU GROUPE

Délégation générale de signature est donnée, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion du Groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Université Paris-Saclay, dans le champ d'attribution de la directrice du groupe hospitalo-universitaire déterminé par l'Arrêté directeur modifiant l'arrêté n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitalo-universitaires et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun susvisé :

- **Cédric ZOLEZZI, Adjoint à la Directrice du GHU,**
- **Anne LESTIENNE, Secrétaire générale du GHU.**
-

1.2 DIRECTION DE SITE :

Rappel des trigrammes :

APR : Ambroise-Paré
ABC : Antoine-Béclère
BCT : Bicêtre
PBR : Paul-Brousse
RPC : Raymond-Poincaré
BRK : Hôpital Maritime de BERCK
SPR : Sainte-Périne

Délégation générale de signature est donnée à :

1.2.1 Site Antoine-Béclère (ABC) :

Clément CORRIOL, Directeur d'hôpital, en charge de l'hôpital Antoine-Béclère, à l'effet de signer pour ce site sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution de la directrice du groupe hospitalo-universitaire déterminé par l'Arrêté directorial modifiant l'arrêté n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitalo-universitaires et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun susvisé :

En cas d'empêchement de **Clément CORRIOL, Directeur d'hôpital, en charge de l'hôpital Antoine-Béclère**, ou en cas de vacances de ses fonctions, délégation est donnée, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 1.2.1 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Clément CORRIOL a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de Directeur du site Antoine Béclère, à :

- Guillaume ECKERLEIN, Directeur d'hôpital, en charge des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière,
- Thibault ROBERT, Directeur d'hôpital, en charge de la politique médicale,
- Lucas TIDADINI, Directeur d'hôpital, en charge des finances,
- Jonathan CORTET, Directeur d'hôpital, Directeur du système d'information,
- Sophie d'ASTIER de la VIGERIE, Directrice des soins de l'hôpital Antoine-Béclère.

1.2.2 Site Bicêtre (BCT) :

Agnès LESAGE, Directrice d'hôpital, en charge de l'hôpital Bicêtre, à l'effet de signer pour ce site sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice de site, dans le champ d'attribution de la directrice du groupe hospitalo-universitaire déterminé par l'Arrêté directorial modifiant l'arrêté n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitalo-universitaires et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun susvisé.

En cas d'empêchement d'**Agnès LESAGE, Directrice d'hôpital, en charge de l'hôpital Bicêtre**, ou en cas de vacances de ses fonctions, délégation est donnée, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 1.2.2 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Agnès LESAGE a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de Directrice de l'hôpital Bicêtre, à :

- Denis DUCASSE, Directeur d'hôpital, en charge de la territorialité,
- Lucas TIDADINI, Directeur d'hôpital, en charge des finances,
- Mathieu REBAUDIERES, directeur d'hôpital, en charge des ressources médicales,
- Pascale COSIALLS, directrice d'hôpital, en charge des opérations et de la performance,
- Catherine LECOMTE, Directrice des soins de l'hôpital Bicêtre.

1.2.3 Site Paul Brousse (PBR) :

Elisabeth GUILLAUME, Directrice d'hôpital, en charge de l'hôpital Paul-Brousse, à l'effet de signer pour ce site sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice de site, dans le champ d'attribution de la directrice du groupe hospitalo-universitaire déterminé par l'Arrêté directorial modifiant l'arrêté n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitalo-universitaires et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun susvisé.

En cas d'empêchement d'**Elisabeth GUILLAUME Directrice d'hôpital, en charge de l'hôpital Paul-Brousse**, ou en cas de vacances de ses fonctions, délégation est donnée, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 1.2.3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Elisabeth GUILLAUME a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de Directrice du site Paul Brousse, à :

- Guillaume CHANAL, Directeur d'hôpital, Adjoint à la Directrice des ressources humaines,
- Francis KRAUSE, Directeur d'hôpital, Adjoint au Directeur chargé des finances,
- Magali PERISSOL, Directrice d'hôpital, adjointe en charge des ressources humaines,
- Pascale COSIALLS, directrice d'hôpital, en charge des opérations et de la performance,
- Gilles MENAGÉ, Directeur des soins de l'hôpital Paul-Brousse.

1.2.4 Site Sainte-Périne, Chardon-Lagache, Rossini (SPR) :

Hélène JACQUES, Directrice d'hôpital, en charge de l'hôpital Sainte-Périne, Chardon-Lagache, Rossini, à l'effet de signer pour ce site sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice de site, dans le champ d'attribution de la directrice du groupe hospitalo-universitaire déterminé par l'Arrêté directorial modifiant l'arrêté n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitalo-universitaires et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun susvisé.

En cas d'empêchement de **Hélène JACQUES, Directrice d'hôpital, en charge de l'hôpital Sainte-Périne, Chardon-Lagache, Rossini**, ou en cas de vacances de ses fonctions, délégation est donnée, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 1.2.4 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Hélène JACQUES**, a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de Directrice du site Sainte-Périne, Chardon-Lagache, Rossini, à :

- Isabelle COUAILLIER, Directrice d'hôpital, adjointe au Directeur en charge des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière,
- Béryl GODEFROY, Directrice d'hôpital, en charge de la qualité, de la gestion des risques et de la patientèle,
- Arnaud BERNET, Directeur d'hôpital, Adjoint au Directeur des Ressources médicales,
- Amélie MAINGON, Directrice d'hôpital, Directrice déléguée de l'hôpital Raymond-Poincaré,
- Céline WASMER, Directrice d'hôpital, Directrice bi-sites des hôpitaux Ambroise Paré et Raymond-Poincaré,
- Karine CORBRION, Directrice des soins de l'hôpital Sainte-Périne,
- Paul RÉMOND, Directeur d'hôpital, Adjoint à la Directrice des ressources humaines.

1.2.5 Site Maritime de Berck (BRK) :

Julien POUVESLE, Directeur d'hôpital, en charge de l'hôpital Maritime de Berck, à l'effet de signer pour ce site sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution de la directrice du groupe hospitalo-universitaire déterminé par l'Arrêté directorial modifiant l'arrêté n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitalo-universitaires et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun susvisé.

En cas d'empêchement de **Julien POUVESLE, Directeur d'hôpital, en charge de l'hôpital Maritime de Berck**, ou en cas de vacances de ses fonctions, délégation est donnée, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 1.2.5 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Julien POUVESLE**, a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de Directeur en charge de l'hôpital Maritime de Berck, à :

- Sabrina PLANQUETTE, ingénieure, Responsable Qualité Gestion des Risques sur le site de Berck,
- Aurélie PARADIS, Adjointe des Cadres Hospitaliers, Responsable des Ressources Humaines de Berck,
- Elisabeth GUILLAUME, Directrice d'hôpital.

1.2.6 Site de Raymond Poincaré (RPC) :

- **Céline WASMER, Directrice d'hôpital, Directrice bi-sites des hôpitaux Ambroise Paré et Raymond-Poincaré**, à l'effet de signer pour ce site sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice, dans le champ d'attribution

de la directrice du groupe hospitalo-universitaire déterminé par l'Arrêté directorial modifiant l'arrêté n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitalo-universitaires et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun susvisé.

- **Amélie MAINGON, Directrice d'hôpital, Directrice déléguée de l'hôpital Raymond-Poincaré**, à l'effet de signer pour ce site sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice déléguée, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier universitaire déterminé par l'Arrêté directorial modifiant l'arrêté n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitalo-universitaires et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun susvisé.

En cas d'empêchement de **Madame Céline WASMER et de Madame Amélie MAINGON**, ou en cas de vacances de leurs fonctions, délégation est donnée, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 1.2.6 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Madame Céline WASMER et de Madame Amélie MAINGON** ont reçu délégation de signature au titre de leurs fonctions :

- Angélique DEBERNARD, Directrice d'hôpital, adjointe au Directeur chargé des finances,
- Marie-Hélène LAVOLLE-MAUNY, Directrice d'hôpital, en charge de la recherche, de l'innovation, et du mécénat,
- Gwenn PICHON-NAUDÉ, Directrice d'hôpital, en charge des ressources humaines,
- Thibault ROBERT, Directeur d'hôpital, en charge de la politique médicale,
- Céline PERRUDIN, Cadre supérieure de santé faisant fonction de directrice des soins de l'hôpital Raymond-Poincaré.

1.2.7 Site d'Ambroise Paré (APR) :

Madame Céline WASMER, Directrice d'hôpital, Directrice des hôpitaux Ambroise-Paré et Raymond-Poincaré à l'effet de signer pour ce site sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice de site, dans le champ d'attribution de la directrice du groupe hospitalo-universitaire déterminé par l'Arrêté directorial modifiant l'arrêté n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitalo-universitaires et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun susvisé.

En cas d'empêchement de **Madame Céline WASMER, Directrice d'hôpital, Directrice des hôpitaux Ambroise-Paré et Raymond-Poincaré**, ou en cas de vacances de ses fonctions, délégation est donnée, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 1.2.7 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Madame Céline WASMER**, a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de Directrice des hôpitaux Ambroise-Paré et Raymond-Poincaré à :

- Marie-Hélène LAVOLLE-MAUNY, Directrice d'hôpital, en charge de la recherche, de l'innovation, et du mécénat,
- Gwenn PICHON-NAUDÉ, Directrice d'hôpital, en charge des ressources humaines,
- Jonathan CORTET, Directeur d'hôpital, Directeur du système d'information,
- Mathieu REBAUDIERES, directeur d'hôpital, en charge des ressources médicales,
- Amélie MAINGON, Directrice d'hôpital, Directrice déléguée de l'hôpital Raymond Poincaré,
- Najat BENARAB, Adjointe au Coordonnateur général des soins, Directrice des soins du site Ambroise Paré.

ARTICLE 2 DÉLÉGATIONS SPÉCIFIQUES HORS ARTICLE 1 PARAGRAPHE C DE L'ARRÊTÉ DIRECTORIAL N°75-2022-07-05-00014 DU 5 JUILLET 2022 SUSVISÉ.

Délégation de signature est donnée, à l'effet de signer, et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 1 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions et énoncés dans l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 susvisé, à :

- Gwenn PICHON-NAUDÉ, Directrice d'hôpital, en charge des ressources humaines, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A, B, G1, G2, G3 et H 4°,
- Lucas TIDADINI, Directeur d'hôpital, en charge des finances, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A /E3/G2/3,
- Jonathan CORTET, directeur d'hôpital en charge du système d'information, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A et E,
- Julien POUVESLE, Directeur d'hôpital, en charge du site de Berck, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A, B 4° 26° G 1°, 2°, 10° à 28°, 30° 34° et H 5,
- Thibault ROBERT, Directeur d'hôpital, en charge de la politique médicale, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A, G28 et 32,
- Christophe SEBERT, Coordonnateur général chargé des soins pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A, B, F (à l'exclusion de F6), G1 à G9, H et I,
- Béryl GODEFROY, Directrice d'hôpital, en charge de la qualité, de la gestion des risques et de la patientèle, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A, F1, H3 et I,
- Guillaume ECKERLEIN, Directeur d'hôpital, en charge des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A, F6, G5 et H1,
- Sophie DERAMAT, Ingénieure général, Directrice des investissements, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A, F5, G31 et H1,
- Véronique VANIET-DERAMAUX, Directrice adjointe chargée de la communication, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe J2,
- Denis DUCASSE, Directeur d'hôpital, en charge de la territorialité, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C1,2, F28,
- Marie-Hélène LAVOLLE-MAUNY, Directrice d'hôpital, en charge de la recherche, de l'innovation, et du mécénat, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A, C, G4, G5, G6, G28, F8,
- Pascale COSIALLS, Directrice d'hôpital, en charge des opérations et de la performance pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A et C,
- Mathieu REBAUDIERES, Directeur d'hôpital, en charge des ressources médicales, pour les matières énoncées aux paragraphes A, C2, 4 et 5, F.

A. En cas d'empêchement de **Gwenn PICHON-NAUDÉ, Directrice d'hôpital, en charge des ressources humaines**, ou en cas de vacances de ses fonctions, délégation est donnée à :

- a) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A, B, G1 et G2
 - Magali PERISSOL, Directrice d'hôpital, Adjointe à la Directrice des ressources humaines,
 - Guillaume CHANAL, Directeur d'hôpital, Adjoint à la Directrice des ressources humaines,
 - Paul RÉMOND, Directeur d'hôpital, Adjoint à la Directrice des ressources humaines.
- b) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A et B (à l'exclusion de B30, B38, B39, B40 et B42), G1 et G2 :
 - Caroline MARECHAL, Attachée d'Administration Hospitalière, Responsable des Ressources Humaines à l'hôpital Raymond-Poincaré,
 - Cécile MARSA, Attachée d'Administration Hospitalière, Responsable des Ressources Humaines à l'hôpital Sainte-Périne,
 - Justine FAUCONNIER, Attachée d'Administration Hospitalière, Responsable des Ressources Humaines à l'hôpital Bicêtre,
 - Emma BAUDET-GAGNEUR, Attachée d'Administration Hospitalière, Responsable des Ressources Humaines à l'hôpital Ambroise-Paré,
 - Fabienne Le GUERN, Responsable des Ressources Humaines d'Antoine-Béclère,
 - Lionel BERMIRON, Attaché d'Administration Hospitalière, Responsable des Ressources Humaines à l'hôpital Paul-Brousse,
 - Aurélie PARADIS, Adjointe des Cadres Hospitaliers, Responsable des Ressources Humaines de l'hôpital maritime de Berck,
 - Cécile BOGAERT VAUCHER, Adjoint des cadres hospitaliers, Responsable de la cellule Retraites et Protection sociale du GHU,
 - Elodie ANSELM, Chargée de missions, Responsable carrière paie,
 - Thomas LARRASSAOIN, Chargé de missions ; Responsable du Département Contrôle de gestion social et Gestion du temps de travail,
 - Stéphanie MAILHE, Ingénieure, Responsable du Département Qualité de vie au travail et prévention des risques professionnel, de l'hôpital Ambroise-Paré,
 - Manal EL YOUSSEI, Chargée de mission ; Conseillère Juridique,

- Farida LAKHDARI, Adjointe à la responsable des ressources humaines de l'hôpital Bicêtre, pour toutes les attestations et courriers sans mention d'éléments de paie.
- c) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A et B (à l'exclusion de B30, B38, B39, B40 et B42), G1, G2 et G3 :
 - Stéphanie MAILHE, Ingénieure, Responsable du Département Qualité de vie au travail et prévention des risques professionnel de l'hôpital Ambroise Paré.
- d) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes B : 5°, 7°, 8°, 13°, 15°, 16°, 18°, 19°, 22°, 29°, 33°, 35°, et 38° :
 - Elodie ANSELM, Chargée de missions, Responsable carrière paie,
 - Corinne KERVERN, Adjointe des cadres hospitaliers, Responsable carrière paie, sites de l'hôpital Paul-Brousse et de l'hôpital Bicêtre,
 - Thanh-Tam HUYNH, Adjointe des cadres hospitaliers, Responsable carrière paie, sites de l'hôpital Raymond-Poincaré, de l'hôpital Ambroise-Paré, de l'hôpital Sainte-Périne et de l'hôpital maritime Berck,
 - Catherine COCHARD, Faisant fonction adjointe des cadres hospitaliers, Adjointe carrière paie, département carrière-paie de l'hôpital Antoine-Béclère.
- e) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes B 7°, 8°, 12°, 15°, 16°, 17°, 18°, 20°, 26°, 27°
 - Elodie ANSELM, Chargée de missions, Responsable carrière paie,
 - Corinne KERVERN, Adjointe des cadres hospitaliers, Responsable carrière paie, sites de l'hôpital Paul-Brousse et de l'hôpital Bicêtre,
 - Catherine COCHARD, Faisant fonction adjointe des cadres hospitaliers, Adjointe carrière paie, département carrière-paie de l'hôpital Antoine-Béclère,
 - Thanh-Tam HUYNH, Adjointe des cadres hospitaliers, Responsable carrière paie, de l'hôpital Raymond-Poincaré, de l'hôpital Ambroise-Paré, de l'hôpital Sainte-Périne et de l'hôpital maritime de Berck.
- f) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A et B-4 et B-26
 - Nathalie CROQUELOIS, Cadre supérieur de santé, Responsable de formation du GHU,
 - Camille MEYER, Adjointe à la responsable formation du GHU.
- g) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe B 41°
 - Robert SAYEGH, Adjoint des cadres hospitaliers en charge de la gestion du temps de travail.
- B. En cas d'empêchement de **Mathieu REBAUDIERES, Directeur d'hôpital, en charge des ressources médicales**, ou en cas de vacances de ses fonctions, délégation est donnée :

Pour les matières énoncées aux paragraphes A, C2, 4 et 5, F à :

 - Arnaud BERNET, Directeur d'hôpital, Adjoint au Directeur des Ressources médicales,
 - Sophie VIANE, Attachée d'Administration Hospitalière, Responsable des ressources humaines médicales,
 - Laurence RAHAL, Adjointe des cadres hospitaliers, Responsable du bureau du personnel médical,
 - Fatima TRAORE, Adjointe administrative, Chargée de missions transversales.
- C. En cas d'empêchement de **Pascale COSIALLS, Directrice d'hôpital en charge des opérations et de la performance**, ou en cas de vacances de ses fonctions, délégation est donnée à :
 - Lucie ROUSSEL, Directrice parcours patient,
 - Jane DESPATIN, Adjointe blocs opératoires, parcours patient et performance hospitalière.
- D. En cas d'empêchement de **Thibault ROBERT, Directeur d'hôpital, en charge de la politique médicale**, ou en cas de vacances de ses fonctions, délégation est donnée à :
 - Nadine DURAND, Attachée d'Administration Hospitalière, Adjointe au Directeur de la politique médicale.

- E. En cas d'empêchement de **Béryl GODEFROY, Directrice d'hôpital, en charge de la qualité, de la gestion des risques et de la patientèle**, ou en cas de vacances de ses fonctions, délégation est donnée à :
- a) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes F1, H3 et I :
 - Virginie MONNOT, ingénieure en chef, Adjointe à la Directrice de la qualité, de la gestion des risques et de la patientèle,
 - Géraldine PICHON, ingénieure, Responsable du département Qualité-Evaluation-Certification,
 - Hélène HERON, ingénieure, Responsable du Département Droit des patients.
 - b) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe H3 :
 - Sophie OUDINOT, chargée de mission, Chargée des relations usagers de l'hôpital Ambroise Paré, à l'effet de signer les actes sus référencés pour les hôpitaux : Ambroise-Paré, Raymond-Poincaré, Sainte-Périne,
 - Manel DJOUHRI, chargée de mission, Chargée des relations Usagers de l'hôpital Raymond-Poincaré, à l'effet de signer les actes sus référencés pour les hôpitaux Raymond-Poincaré, Ambroise-Paré, Sainte-Périne,
 - Samuel LESPLULIER, Chargé de mission contractuel, Chargé des relations Usagers de l'hôpital maritime de Berck, à l'effet de signer les actes sus référencés pour l'hôpital de Berck,
 - Virginie MASSIAS, adjointe des cadres, Chargée des relations Usagers de l'hôpital Sainte-Périne, à l'effet de signer les actes sus référencés pour l'hôpital Sainte-Périne, Ambroise-Paré, Raymond-Poincaré,
 - Stéphanie COLAS, adjointe des cadres, Chargée des relations Usagers de l'hôpital Paul-Brousse, à l'effet de signer les actes sus référencés pour les hôpitaux Paul-Brousse, Antoine-Béclère, Bicêtre,
 - Christelle RENAULT, adjointe des cadres, Chargée des relations avec les usagers de l'hôpital Bicêtre, à l'effet de signer les actes sus référencés pour l'hôpital Bicêtre, l'hôpital Paul-Brousse, l'hôpital Antoine-Béclère,
 - Sabrina PLANQUETTE, ingénieure, Responsable Qualité Gestion des Risques de l'hôpital de Berck, à l'effet de signer les actes sus référencés pour l'hôpital de Berck,
 - Sandrine LAGRAVE, assistante médico administrative, Chargée des relations Usagers de l'hôpital Antoine-Béclère à l'effet de signer les actes sus référencés pour les hôpitaux Antoine-Béclère, Paul-Brousse, Bicêtre.
- F. En cas d'empêchement de **Guillaume ECKERLEIN, Directeur d'hôpital, en charge des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière**, ou en cas de vacances de ses fonctions, délégation est donnée à Isabelle COUAILLIER, Directrice d'hôpital, Adjointe au Directeur en charge des achats, des services économiques et des marchés et :
- a) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A, F6, I3
 - Guillaume SAUTREAU, Chargé de missions,
 - Malek KAABACHE, Adjoint administratif.
 - b) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A :
 - Virginie KERGUIGNAS, Ingénieure, Responsable qualité hôtelière,
 - Eugénie HOUEMENT, Ingénieure chargée des restaurations du GHU,
 - Steve SHAIK, technicien hospitalier, responsable des approvisionnements du secteur restauration du GHU.
- G. En cas d'empêchement de **Sophie DERAMAT, Ingénieure générale, Directrice en charge des investissements**, ou en cas de vacances de ses fonctions, délégation est donnée à :
- a) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A et G31 :
 - Michelle MONTEIL, Attachée d'Administration Hospitalière, Responsable du Département Administratif et Financier,
 - Stéphanie SUAREZ, Ingénieure en chef, Directrice des équipements et du biomédical.
 - b) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe E5 :
 - Tom DA RIN, Directeur de la Sécurité,
 - Floriane LURON, Ingénieure Sécurité Sanitaire et Environnementale et Sûreté,
 - Charles CHAVANT, Responsable Sécurité de l'hôpital Ambroise Paré,
 - Claire MOUSSU, Ingénieure Sécurité Incendie,
 - Richard MAILLOS, Faisant Fonction Ingénieur Sécurité Incendie,

- Pierre CHABANNE, Responsable Sécurité de l'hôpital Antoine Béchère,
- Vignon DEHOUMON, Adjoint au Chargé de sécurité de l'hôpital Antoine Béchère,
- Mehdi CHEIKH, Responsable Sécurité de l'hôpital Bicêtre,
- Jean-Marc BENOIT, Adjoint au Responsable sécurité de l'hôpital Bicêtre,
- Omar TAFTICHT, Chargé de Sécurité de l'hôpital Bicêtre,
- Abdoulaye CISSE, Chargé de Sécurité de l'hôpital Bicêtre,
- Victor ALMEIDA, Responsable sécurité de l'hôpital Paul Brousse,
- David GASCON, Adjoint au Responsable sécurité de l'hôpital Paul Brousse,
- Dénia LITIM GAMBIER, Responsable service sûreté – hôpital Raymond Poincaré,
- Ayoub KHAIRIG, Responsable Sécurité de l'hôpital Sainte-Périne,
- Laurent LEMORT, Responsable Sécurité de l'hôpital Maritime de Berck.

H. En cas d'empêchement de **Jonathan CORTET, Directeur d'hôpital en charge du système d'information** ou en cas de vacances de ses fonctions, délégation est donnée à :

Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe E :

- Éric ADNET, Ingénieur en chef, Adjoint au Directeur du système d'information.

I. En cas d'empêchement de **Lucas TIDADINI, Directeur d'hôpital, en charge des finances**, ou en cas de vacances de ses fonctions, délégation est donnée à :

a) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A /E3 /G2/3 :

- Francis KRAUSE, Directeur d'hôpital, Adjoint au Directeur chargé des finances,
- Angélique DEBERNARD, Directrice d'hôpital, Adjointe au Directeur chargé des finances.

b) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes F3, H2 et H3 (à l'exception des mesures de soins sous contraintes en psychiatrie) :

- Michael MORGADO, Attaché d'Administration Hospitalière, responsable de la facturation,
- Benjamin PAULOT, Chargé de mission,
- Tu Anh NGUYEN, Chargée de mission, Responsable Facturation – Secteur Sud,
- Franck GRANDIN, Chargé de mission,
- Céline OBIGAN, Responsable des admissions, facturation du site Bicêtre,
- Marine RIGOLE, Responsable des admissions, facturation du site Bicêtre,
- Nathalie COULON, Responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site de Paul Brousse,
- Vincent GIRARD, Responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site Antoine Béchère,
- Laurence HABERT, Responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site Antoine Béchère,
- Nicolas ARMAND, Responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site d'Ambroise Paré,
- Pascale SAMBIN, Responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site d'Ambroise Paré,
- Carine ILYNE, Responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site de Raymond Poincaré.

J. En cas d'empêchement de **Marie-Hélène LAVOLLE-MAUNY, Directrice d'hôpital, en charge de la recherche, de l'innovation, et du mécénat**, ou en cas de vacances de ses fonctions, délégation est donnée à :

Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes G4, G5, G6, G28, F8 :

- Ludovic BAYLE, Attaché d'Administration Hospitalière, Adjoint au Directeur recherche, de l'innovation et du mécénat.

K. En cas d'empêchement de **Christophe SEBERT, Coordonnateur général des soins**, ou en cas de vacances de ses fonctions, délégation est donnée à :

Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A, B, F, G 1° à 9° et G 29°, H, I

- Najat BENARAB, Adjointe au Coordonnateur général des soins, Directrice des soins du site Ambroise-Paré,
- Sophie d'ASTIER de la VIGERIE, Directrice des soins de l'hôpital Antoine-Béchère,
- Catherine LECOMTE, Directrice des soins de l'hôpital Bicêtre,

- Gilles MENAGÉ, Directeur des soins de l'hôpital Paul-Brousse,
- Karine CORBRION, Directrice des soins de l'hôpital Sainte-Périne,
- Céline PERRUDIN, Cadre supérieure de santé, Faisant-fonction de directrice des soins à l'hôpital Raymond-Poincaré.

L. En cas d'empêchement de **Véronique VANIET-DERAMAUX, Directrice en charge de la communication**, ou en cas de vacances de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Valérie MUNOS**, Adjointe à la Directrice chargée de la communication, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe J2.

ARTICLE 3 DÉLÉGATIONS EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE, FINANCIÈRE, D'INVESTISSEMENT, DE TRAVAUX MAINTENANCE, DE SÉCURITÉ ET DE PATRIMOINE (ARTICLE 1 PARAGRAPHE C DE L'ARRETE DIRECTORIAL N°75-2022-07-05-00014 DU 5 JUILLET 2022 SUSVISE)

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en sus des actes dont la signature lui est déléguée par ailleurs, tous les actes liés à ses fonctions, à :

En matière de contrats et de conventions

- **Lucas TIDADINI, Directeur d'hôpital, en charge des finances**, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C2 et C3,
- **Jonathan CORTET, Directeur d'hôpital en charge du système d'information**, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C2, C3 et C4,
- **Guillaume ECKERLEIN, Directeur d'hôpital, en charge des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière**, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C2, C3 et C4,
- **Sophie DERAMAT, Ingénieure générale, Directrice en charge des investissements**, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C2, C3 et C4,
- **Mathieu REBAUDIERES, Directeur d'hôpital, en charge des ressources médicales**, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1.

En cas d'empêchement de **Sophie DERAMAT, Ingénieure générale, Directrice en charge des investissements**, ou en cas de vacances de ses fonctions délégation est donnée, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C2, C3 à :

- Michelle MONTEIL, Attachée d'Administration Hospitalière, Responsable du Département Administratif et Financier,
- Stéphanie SUAREZ, Ingénieure en chef, Directrice des équipements et du biomédical.

En cas d'empêchement de **Jonathan CORTET, Directeur d'hôpital en charge du système d'information**, ou en cas de vacances de ses fonctions délégation est donnée, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C2, C3 et C4, à :

- Éric ADNET, Ingénieur en chef, Adjoint au Directeur du système d'information.

En cas d'empêchement de **Guillaume ECKERLEIN, Directeur d'hôpital, en charge des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière**, ou en cas de vacances de ses fonctions délégation est donnée, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C2, C3 et C4, à :

- Isabelle COUAILLIER, Directrice d'hôpital, Adjointe au Directeur en charge des achats, des services économiques et des marchés,
- Lionel AFONSO DOS REIS, Chargé de mission administratif.

En cas d'empêchement de **Lucas TIDADINI, Directeur d'hôpital, en charge des finances**, ou en cas de vacances de ses fonctions, délégation est donnée, à :

- Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C2 et C3 :
 - Francis KRAUSE, Directeur d'hôpital, Adjoint au Directeur chargé des finances,
 - Angélique DEBERNARD, Directrice d'hôpital, Adjointe au Directeur chargé des finances.
- Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2 :
 - Benjamin PAULOT, Chargé de mission, Responsable du service des finances, du budget et du contrôle de gestion.

En cas d'empêchement de **Mathieu REBAUDIERES, Directeur d'hôpital, en charge des ressources médicales**, ou en cas de vacances de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Arnaud BERNET, Directeur d'hôpital, Adjoint au Directeur des Ressources médicales,
- Sophie VIANE, Attachée d'Administration Hospitalière, Responsable des ressources humaines médicales,
- Laurence RAHAL, Adjointe des Cadres Hospitaliers, Responsable du Bureau du personnel médical.

En qualité d'ordonnateur pour les affaires générales :

- Guillaume ECKERLEIN, Directeur d'hôpital, en charge des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C1, C2, C4, C5 et C9,
- Lucas TIDADINI, Directeur d'hôpital, en charge des finances, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C1, C2, C3, C4, C5, C6, C7, C8 et C10,
- Sophie DERAMAT, Ingénieure général, Directrice en charge des Investissements pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C1, C4, C5, C9 et C10,
- Mathieu REBAUDIERES, Directeur d'hôpital, en charge des ressources médicales, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C2 et C4,
- Gwenn PICHON-NAUDÉ, Directrice d'hôpital, en charge des ressources humaines, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C4,
- Jonathan CORTET, Directeur d'hôpital chargé du système d'information, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1,
- Marie-Hélène LAVOLLE-MAUNY, Directrice d'hôpital, en charge de la recherche, de l'innovation, et du mécénat pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C1, C2, C3.

En cas d'empêchement de **Guillaume ECKERLEIN, Directeur d'hôpital, en charge des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière**, ou en cas de vacances de ses fonctions, délégation est donnée à Isabelle COUAILLIER, Directrice d'hôpital, Adjointe au Directeur en charge des achats, des services économiques et des marchés et :

- a) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C1, C2, C4, C5 et C9 :
 - Guillaume SAUTREAU, Chargé de missions,
 - Malek KAABACHE, Adjoint Administratif.
- b) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1 :
 - Virginie KERGUIGNAS, Ingénieure, Responsable qualité hôtelière,
 - Eugénie HOUEMENT, Ingénieure restauration du GHU,
 - Steve SHAIK, technicien hospitalier, responsable des approvisionnements du secteur restauration du GHU.

En cas d'empêchement de **Sophie DERAMAT, Ingénieure générale, Directrice en charge des Investissements**, ou en cas de vacances de ses fonctions délégation est donnée, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C1, C4, C9 et C10, à :

- Michelle MONTEIL, Attachée d'Administration Hospitalière, Responsable du Département Administratif et Financier,
- Stéphanie SUAREZ, Ingénieure en chef, Directrice des équipements et du biomédical,

En cas d'empêchement de **Sophie DERAMAT, Ingénieure générale, Directrice en charge des Investissements**, ou en cas de vacances de ses fonctions délégation est donnée, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1 :

- Jessica BONTE, Ingénieure Travaux exclusivement pour les travaux et la maintenance des sites APR-RPC-SPR-BRK,
- Florence MASSY, Ingénieure Travaux exclusivement pour les travaux et la maintenance des sites BCT, PBR et ABC,
- Vincent BRUNET, Ingénieur Maintenance exclusivement pour la maintenance et les travaux des sites APR-RPC-SPR-BRK,
- Cédric CARBONARO, Ingénieur maintenance exclusivement pour la maintenance et les travaux du site BCT,

- Laurent JEUSSEAUME, Ingénieur maintenance exclusivement pour la maintenance et les travaux du site PBR,
- Alexis CLAUDON, Ingénieur biomédical en charge la maintenance biomédicale et les équipements des sites ABC – BCT et PBR,
- Stéphanie WINICKI, Ingénieure des Equipements et du biomédical exclusivement pour la maintenance biomédicale et les équipements des sites ABC – BCT – PBR,
- Benyounes BELHANINI, Ingénieur des Equipements et du biomédical exclusivement pour la maintenance biomédicale et les équipements des sites APR – SPR- RPC - BRK,
- Fabrice DAUDE, Ingénieur des Equipements et du biomédical exclusivement pour la maintenance biomédicale et les équipements des sites ABC – BCT – PBR,
- Éric PEZDIR, Ingénieur des Equipements et du biomédical exclusivement pour la maintenance biomédicale et les équipements des sites ABC – BCT – PBR,
- Fabienne BALNY, Ingénieure des Equipements et du biomédical exclusivement pour la maintenance biomédicale et les équipements des sites RPC – BRK - APR - SPR,
- Ouerdia OUMAUCHE, faisant-fonction d'ingénieur des équipements et du biomédical, exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande pour les sites RPC - BRK – APR - SPR,
- Christophe SAINTOURENS, Ingénieur des Equipements et du biomédical exclusivement pour la maintenance biomédicale et les équipements des sites ABC – BCT – PBR,
- Tom DA RIN, Directeur de la Sécurité,
- Floriane LURON, Ingénieure Sécurité Sanitaire, Environnementale et Sûreté,
- Claire MOUSSU, Ingénieure Sécurité Incendie,
- Richard MAILLOS, Faisant-Fonction Ingénieur Sécurité Incendie.

En cas d'empêchement de **Jonathan CORTET, Directeur d'hôpital en charge du système d'information** ou en cas de vacances de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Éric ADNET, Ingénieur-en chef, Adjoint au Directeur du système d'information.

En cas d'empêchement de **Lucas TIDADINI, Directeur d'hôpital, en charge des finances**, ou en cas de vacances de ses fonctions, délégation est donnée, à :

- Francis KRAUSE, Directeur d'hôpital, Adjoint au Directeur chargé des finances, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C3, C5, C6, C7, C8 et C10,
- Angélique DEBERNARD, Directrice d'hôpital, Adjointe au Directeur chargé des finances,
- Tu Anh NGUYEN, Chargée de mission, responsable facturation Secteur Sud, pour les matières énoncées aux paragraphes C5, C6, C8,
- Michael MORGADO, Attaché d'Administration Hospitalière, responsable de la facturation,
- Benjamin PAULOT, Chargé de mission, Responsable du service des finances, du budget et du contrôle de gestion, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C1, C2, C3, C5, C6, C7, et C8,
- Hawa DIARRA, Responsable de la régie du site Antoine Béchère, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C2, C5, C7, C8 et C10,
- Cécile PIVERON, Responsable de la régie du site Bicêtre, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C2, C5, C7, C8 et C10,
- Laurence HABERT, Responsable des admissions, frais de séjour et traitements externes du site Antoine Béchère, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C5 et C6,
- Nathalie COULON, Responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site de Paul Brousse, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C5 et C6,
- Vincent GIRARD, Responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site d'Antoine Béchère, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C5 et C6,
- Pascale LECOINDRE Responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site de Bicêtre, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C5 et C6,
- Nicolas ARMAND, Responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site d'Ambroise Paré, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C5 et C6,

- Pascale SAMBIN, Responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site d'Ambroise Paré, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C5 et C6,
- Carine ILYNE, Responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site de Raymond Poincaré, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C5 et C6.

En cas d'empêchement de **Marie-Hélène LAVOLLE-MAUNY, Directrice d'hôpital, en charge de la recherche, de l'innovation et du mécénat**, ou en cas de vacances de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Ludovic BAYLE, Attaché d'Administration Hospitalière, Adjoint au Directeur recherche, de l'innovation et du mécénat.

En cas d'empêchement de **Mathieu REBAUDIERES, Directeur d'hôpital, en charge des ressources médicales** ou en cas de vacances de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Arnaud BERNET, Directeur d'hôpital, Adjoint au Directeur des Ressources médicales,
- Sophie VIANE, Attachée d'Administration Hospitalière, Responsable des Ressources Humaines Médicales,
- Laurence RAHAL, Adjointe des cadres hospitaliers, Responsable du bureau du personnel médical,
- Fatima TRAORE, Adjointe administrative, Chargée de missions transversales.

En cas d'empêchement de **Gwenn PICHON-NAUDÉ, Directrice d'hôpital, en charge des ressources humaines**, ou en cas de vacances de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Magali PERISSOL, Directrice d'hôpital, Adjointe à la Directrice des ressources humaines,
- Guillaume CHANAL, Directeur d'hôpital, Adjoint à la Directrice des ressources humaines.

ARTICLE 4 GARDE ADMINISTRATIVE

A. Délégation de signature est donnée, aux administrateurs de garde « GHU », dans le champ d'attribution du directeur du GHU AP-HP. Université Paris-Saclay déterminé par arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative :

- Jonathan CORTET, Directeur d'hôpital,
- Pascale COSIALLS, Directrice d'hôpital,
- Denis DUCASSE, Directeur d'hôpital,
- Hélène GILARDI, Directrice d'hôpital,
- Béryl GODEFROY, Directrice d'hôpital,
- Marie-Hélène LAVOLLE-MAUNY, Directrice d'hôpital,
- Anne LESTIENNE, Directrice d'hôpital,
- Gwenn PICHON-NAUDÉ, Directrice d'hôpital,
- Mathieu REBAUDIERES, Directeur d'hôpital,
- Thibault ROBERT, Directeur d'hôpital,
- Christophe SEBERT, Coordonnateur général des soins,
- Lucas TIDADINI, Directeur d'hôpital,
- Cédric ZOLEZZI, Directeur d'hôpital.

B. Délégation de signature est donnée, aux administrateurs de garde « sites », dans le champ d'attribution du directeur du GHU AP-HP. Université Paris-Saclay déterminé par arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative :

Hôpital Raymond-Poincaré (RPC) :

- Sylvie BLUA, Attachée d'Administration Hospitalière,
- Hugo CHAMARET, Directeur d'hôpital,

- Camille COTIS, Directrice d'hôpital,
- Angélique DEBERNARD, Directrice d'hôpital,
- Matthieu LE POITTEVIN, Directeur d'hôpital,
- Philippe LE ROUX, Directeur d'hôpital,
- Amélie MAINGON, Directrice d'hôpital,
- Céline PERRUDIN, Cadre de santé,
- Marina VOLANTE, Attachée d'Administration Hospitalière.

Hôpital Maritime de Berck (BRK) :

- Pascal DELMOTTE, Cadre de santé,
- Nathalie DELOISON, Cadre de santé,
- Valérie LIMOSINO, Cadre de santé,
- Yves MERLIN, Cadre de santé,
- Aurélie PARADIS, Responsable des Ressources Humaines du site de Berck,
- Sabrina PLANQUETTE, Ingénieure qualité et gestion des risques,
- Julien POUVESLE, directeur d'hôpital.

Hôpital Ambroise-Paré (APR) :

- Stéphane BARRITAU, Directeur d'hôpital,
- Emma BAUDET-GAGNEUR, Attachée d'Administration Hospitalière,
- Benyounes BELHANINI, Ingénieur biomédical,
- Najat BENARAB, Directrice des soins,
- Pauline DELCOURT, Directrice d'établissement sanitaire et social,
- Emmanuel GODDAT, Directeur d'hôpital,
- Eugénie HOUEMENT, Ingénieure,
- Michael MORGADO, Attaché d'Administration Hospitalière,
- Martine TARAVELLA, Attachée d'Administration Hospitalière,
- Céline WASMER, directrice d'hôpital.

Hôpital Sainte-Périne (SPR) :

- Karine CORBRION, Directrice des soins,
- Isabelle COUAILLIER, Directrice d'hôpital,
- Agnès DE LA ROCHETHULON, Directrice d'hôpital,
- Isabelle DUFOUR, Directrice d'hôpital,
- Nadine DURAND, Attachée d'Administration Hospitalière,
- Hélène JACQUES, directrice d'hôpital,
- Florence LASFARGUES-SOMMERER, Directrice d'hôpital,
- Cécile MARSA, Attachée d'Administration Hospitalière,
- Charles MORVAN, Directeur d'hôpital,
- Joe-Pascal SAJI, Ingénieur.

Hôpital Antoine-Béclère (ABC) :

- Rémi CASALIS, Directeur d'hôpital,
- Sandrine COLAS-MAUVEROUT, Attachée d'Administration Hospitalière,
- Clément CORRIOL, directeur d'hôpital,
- Jonathan DEMERDJIAN, Cadre administratif,
- Guillaume ECKERLEIN, Directeur d'hôpital,
- Flore HENNERESSE, Directrice d'hôpital,
- Christine KACI-LEVEQUE, Directrice des soins,
- Muriane LOUIS-THERESE, Adjointe des cadres hospitaliers,
- Fatima THOR, Directrice des soins.

Hôpital Bicêtre :

- Ludovic BAYLE, Attaché d'Administration Hospitalière,
- Arnaud BERNET, Directeur d'hôpital,
- Justine FAUCONNIER, Attachée d'Administration Hospitalière,
- Stéfania GEREMIA, Directrice des soins,
- Catherine LECOMTE, Directrice des soins,
- Agnès LESAGE, Directrice d'hôpital,

- Justine LONGINOTTI, Directrice d'hôpital,
- Michelle MONTEIL, Attachée d'Administration Hospitalière,
- Clémence NOURRY, Attachée d'Administration Hospitalière,
- Magali PERISSOL, Directrice d'hôpital,
- Cécile PIVERON, Adjointe des cadres hospitaliers,
- Glenn TANGUY- LATUILLIERE, Directeur d'hôpital,
- Sophie VIANE, Attachée d'Administration Hospitalière.

Hôpital Paul-Brousse (PBR) :

- Lionel BERMIRON, Attaché d'Administration Hospitalière,
- Baptiste BOISSINOT, Directeur d'hôpital,
- Guillaume CHANAL, Directeur d'hôpital,
- Richard FIZAINE, Directeur d'hôpital,
- Elisabeth GUILLAUME, directrice d'hôpital,
- Francis KRAUSE, Directeur d'hôpital,
- Gilles MENAGÉ, Directeur des soins,
- Marie-Christine MULOWA, Attachée d'Administration Hospitalière.

ARTICLE 5 ABROGATION

L'arrêté de délégation de signature n°**75-2026-06-04-00007** du 4 juin 2026 est abrogé.

ARTICLE 6 EXÉCUTION

La Directrice du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Université Paris-Saclay est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris. Il prendra effet le lendemain de sa publication.

Fait à Le Kremlin Bicêtre, le 3 juillet 2026

Hélène GILARDI

SIGNE

Directrice du GHU AP-HP. Université Paris-Saclay